

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune de LAMOTHE MONTRAVEL

VU la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 58 1217 du 15 décembre 1958 modifié par le décret n° 69 150 du 05 février 1969 et 86475 du 14 mars 1986, relatifs à la police de circulation routière (code de la route),

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213 1 et L2213 2 relatifs au pouvoir de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 (livre I, 8^{ème} partie, signalisation temporaire),

CONSIDERANT la fête du jeu, à Castillon-la-Bataille, le 13 septembre 2025,

CONSIDERANT que les véhicules ne pourront pas circuler du pont de la Lidoire au carrefour de la route du Monument Talbot et de la route du Carros à LAMOTHE MONTRAVEL ;

A R R E T E

Article 1 : La circulation - pont de la Lidoire, route du Monument Talbot au croisement de la route du Carros sera interdite le samedi 13 septembre 2025 pour tous les véhicules à moteur, sauf riverains et services.

Article 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par les soins de la commune.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché au croisement de la route du Monument Talbot avec la route du Carros.

Article 5 : - **Monsieur le Maire,**
- **Monsieur l'Adjudant de la Gendarmerie de VÉLINES,**
- **Monsieur le chef de corps des Sapeurs-Pompiers,**

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur le Maire de Castillon-la-Bataille est destinataire d'une copie pour information.

Fait à LAMOTHE MONTRAVEL, le 7 août 2025

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the 'Mairie de Lamothe Montravel' with the date '2025' in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Michel FRICHOU'.

Michel FRICHOU.